

Demande de dérogation ponctuelle au contrôle sérologique IBR à l'introduction de bovins qualifiés « Indemnes en IBR »

Document à retourner par l'élevage destinataire **AVEC LES ATTESTATIONS SANITAIRES (cartes vertes) D'ORIGINE DATEES ET SIGNEES** pour instruction de la demande de dérogation.

Les mouvements des bovins doivent être correctement notifiés à l'organisme en charge du suivi de leur identification.

ATTENTION, cette dérogation n'est valable que pour l'IBR et ne vous permet pas de déroger aux autres recherches obligatoires dans votre département.

Coordonnées de l'élevage d'origine

Coordonnées de l'élevage destinataire

N° exploitation :

Dénomination :
.....

N° exploitation :

Dénomination :
.....

Nous soussigné(e)s déclarons avoir ce jour respectivement vendu et acheté le(s) bovin(s) de la liste ci-dessous :
Nombre de bovin(s) / ____ / (en cas de nécessité, remplir la liste au dos)

N° National (10 chiffres)	N° National (10 chiffres)	N° National (10 chiffres)
.....
.....
.....
.....

Nous, éleveur(se)s, soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour sans rupture de charge par M élev.origine élev.destinataire transporteur(se)

Date et heure de chargement :/...../..... àh....

Date et heure de déchargement :/...../..... àh....

Nous (éleveur(se)s et/ou transporteur(se)) attestons que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté et qu'il n'y a pas eu de contact avec un autre bovin pendant le transport.

Cadre transporteur(se) (à remplir le cas échéant)

Je soussigné(e)

atteste avoir réalisé un transport direct sans rupture de charge au moyen du véhicule immatriculé.....

Cachet et signature du (de la) transporteur(se)

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur(se) introduct(eu)r(ice) de ce(s) bovin(s), je soussigné(e), élevage destinataire :

- demande à déroger au contrôle sérologique à l'introduction IBR de ce(s) bovin(s) et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS dans mon élevage ou sur le(s) bovin(s) introduit(s) ;
- reconnais être informé(e) que cette demande de dérogation me prive de tout recours à une action en réhabilitation, si un contrôle de ce(s) bovin(s) s'avérait nécessaire au-delà d'un délai de 10 jours suivant son (leur) arrivée dans mon élevage.

Fait à

Le/...../.....

Pour l'élevage d'origine
Signature de l'éleveur(se)

Pour l'élevage destinataire
Signature de l'éleveur(se)

Mise en garde et recommandations :

- ➔ En demandant la dérogation au contrôle sérologique IBR à l'introduction, les éleveur(se)s d'origine et de destination, ainsi que le(a) transporteur(se) prennent leurs responsabilités quant aux risques sanitaires encourus, notamment en cas de contamination par l'IBR décelée a posteriori ;
- ➔ Il est fortement recommandé de ne pas négliger le dépistage à l'introduction d'autres maladies, comme la BVD, la Néosporose, la Paratuberculose, la Besnoitiose, ...
- ➔ Dans tous les cas, il est fortement recommandé de respecter une période d'isolement strict, d'au moins 15 jours (et lorsque des dépistages sont réalisés, jusqu'à obtention des résultats). Cette mesure est une des meilleures précautions sanitaires valables permettant de limiter le risque de contamination. L'animal va s'adapter à son nouvel environnement et l'éleveur(se) pourra l'observer soigneusement !